

Objectif J1 :
 Créer un cadre de protection du patrimoine naturel

Indicateur - Pourcentage du territoire communal protégé (Natura 2000,...) ou couvert par le schéma directeur « Nature »

Signer la « Déclaration des maires et élus locaux sur l'eau »

Contexte

L'eau, et principalement l'eau douce, est une ressource naturelle inestimable dont la protection doit être assurée à différents niveaux. Les communes jouent ici un rôle important notamment en matière d'eau potable et d'assainissement.

La déclaration des maires et élus locaux sur l'eau - réalisée à l'occasion du quatrième Forum Mondial de l'eau (Mexico 2006) et proposée par la commission sur l'eau et l'assainissement de CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis) - fixe une série d'engagements qui rappelle le champ d'actions auquel une commune peu prétendre en matière de « bonne gestion » des eaux présentes sur son territoire.

La signature de la déclaration doit favoriser la visibilité de l'action de la Commune auprès des citoyens.

Développement de l'action

- Soumettre au Collège puis au Conseil la proposition de signature de la déclaration précitée. Faire part auprès de l'organisation CGLU de l'intention de signer la déclaration.
- Réunir, lors d'un événement adapté (par exemple la journée mondiale de l'eau), le Collège des Bourgmestre et Echevins pour signer la déclaration.
- Illustrer la signature de la déclaration par des projets d'actions et des réalisations déjà effectuées (s'inspirer des actions situées dans l'enjeu L : Améliorer la gestion de l'eau).

Enjeux en matière de développement durable

Pas d'enjeux directs en matière de développement durable si ce n'est symbolique. Il s'agit d'avantage d'une action de communication permettant de lancer une réflexion sur l'eau à Uccle.

Le respect des engagements inscrits dans la déclaration répond par contre à des critères de durabilité autant environnementaux (qualité des eaux) que sociaux (sensibilisation aux enjeux locaux et mondiaux sur la question de l'eau) ou économiques (accès pour tous à l'eau potable), ainsi que de bonne gouvernance.

Indications de calendrier

A organiser pour la prochaine journée mondiale de l'eau : 22 mars 2010.

Acteurs

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	Bourgmestre et Echevins
Autre(s)	

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

Objectif J1 :
 Créer un cadre de protection du patrimoine naturel

Indicateur - Pourcentage du territoire communal protégé (Natura 2000,...) ou couvert par le schéma directeur « Nature »

Etudier l'élaboration d'un schéma directeur « Nature »

Contexte

La plupart des plans communaux ou régionaux existants (PPAS, PRD, RRU...) n'expriment pas l'importance du maintien d'un maillage écologique en ville. En 2008, Bruxelles Environnement a proposé une ligne directrice de développement d'un maillage vert et bleu au niveau régional. L'un des axes de ce plan est de créer des espaces verts là où il en manque, puis de relier tous ces espaces entre eux de la manière la plus conviviale possible. Il s'agit également de revaloriser les eaux de surface ou encore de proposer une ceinture verte qui entoure la région.

Au niveau communal il est possible de proposer un niveau de précision plus important, permettant de faciliter l'identification et de dégager les actions prioritaires à mettre en œuvre à Uccle.

Développement de l'action

Le schéma directeur « Nature » cherche à préciser, au niveau communal, le maillage vert et bleu régional, en y intégrant : les squares, les jardins..., mais aussi les barrières et déserts écologiques, les types de gestion pratiqués, le réseau d'égouttage, les zones inondables, le réseau hydrographique... Ceci afin de mettre en place un document concret et précis permettant d'exprimer une politique globale de protection de la biodiversité et du patrimoine naturel.

Il faudra particulièrement être attentif à :

- la préservation et la création de couloirs de dispersion ;
- la protection de lieux à haute valeur biologique ;
- l'équilibre entre l'urbanisation et le maintien de la qualité paysagère ;
- au maintien de surfaces perméables ;
- l'implantation des constructions situées en zones humides, inondables ... ;
- a prise en compte de la protection des paysages (vues à partir et sur un site, un bâtiment...).

Du schéma directeur identifié, il sera possible d'adapter les actions à mettre en œuvre (voir également actions 76, 77, 78, 84, 85). Travailler à l'élaboration de ce plan en concertation avec les riverains qui ont des connaissances précises du territoire en proposant par exemple une enquête, un appel à propositions...

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : protection des couloirs de dispersion, amélioration de la biodiversité.

Economiques : développement d'emplois dans les secteurs verts.

Sociaux : amélioration de la qualité de vie.

Indications de calendrier

A initier courant 2010.

Acteurs

Pilote(s)	Service Urbanisme
Service(s)	Service Environnement
Autre(s)	

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

76, 77, 78, 84, 85

Objectif J1 :
 Créer un cadre de protection du patrimoine naturel

Indicateur - Pourcentage du territoire communal protégé (Natura 2000,...) ou couvert par le schéma directeur « Nature »



NATURE

Action

68

Renforcer les clauses de conservation et de valorisation de la nature dans les projets d'urbanisme et d'architecture

Contexte

Le développement urbain actuel offre le plus souvent des projets recherchant une qualité intérieure et extérieure basée sur le confort visuel et la fonctionnalité. Il est indispensable d'associer à ces valeurs une notion de durabilité où l'impact du projet sur son environnement est d'avantage pris en compte.

Le RRU propose déjà une série de clauses allant dans le sens d'un développement durable (végétalisation des toitures plates > 100m², PEB, gestion des eaux de pluie sur la parcelle...). A son niveau, une commune est en droit de préciser ces clauses en les intégrant dans les outils dont elle dispose (permis, PPAS, recommandations...).

Développement de l'action

Avant de proposer de nouvelles clauses de conservation et de valorisation de la nature dans les projets d'urbanisme et d'architecture, il sera important d'identifier quelques pistes de réflexion, entre autres, lors de l'instruction des permis d'urbanisme.

Ces pistes peuvent aboutir, dans un premier temps, en un renforcement des clauses existantes liées à la conservation et la valorisation de la nature notamment en les regroupant au sein d'une même partie dans les outils utilisés par la Commune (permis, PPAS, recommandations...). Cette partie pouvant, par la suite, être amendée de nouvelles clauses (limiter les parkings souterrains, utiliser des revêtements poreux...).

Enfin, l'augmentation de clauses étant souvent associée à une contrainte pour les investisseurs et promoteurs, il serait intéressant de rechercher des possibilités de stimulants (primes, action 15).

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : protéger le patrimoine naturel urbain.

Economiques : soutenir les entreprises qui réalisent des efforts dans la valorisation du patrimoine naturel.

Sociaux : améliorer la qualité de vie.

Indications de calendrier

A initier courant 2010.

Acteurs

Pilote(s)	Service Urbanisme
Service(s)	
Autre(s)	

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

13, 15, 16

Objectif J1 :
 Créer un cadre de protection du patrimoine naturel

Indicateur - Pourcentage du territoire communal protégé (Natura 2000,...) ou couvert par le schéma directeur « Nature »

Accompagner de manière durable le développement futur de la zone Nord du chemin de fer Moensberg

Contexte

Avec la rénovation de la gare du Moensberg (qui sera desservie par le futur RER) le projet de 85 logements sociaux (inscrit au plan régional du logement) et les différentes zones constructibles reprises sur le PPAS, la zone du Moensberg représente un pôle de développement important pour la commune.

Développement de l'action

Pour permettre le développement d'un lieu exemplaire en matière de durabilité il est essentiel que la Commune exprime ses attentes pour le futur projet de la zone Moensberg (mixité sociale, mixité fonctionnelle, perméabilité des sols, verdurisation des façades, autonomie énergétique, mobilité douce...). Pour cela la Commune pourrait :

- s'inspirer d'expériences déjà menées (quartiers Vauban, Rieselfeld, Malmö,...) ;
- identifier une répartition réaliste entre logements/logements sociaux/commerces/entreprises/espaces verts/services pour favoriser une mixité sociale et fonctionnelle ;
- faire des propositions ambitieuses d'autonomie énergétiques, et de verdurisation du quartier ;
- porter à la connaissance des architectes et entrepreneurs des données techniques ou produits respectueux de l'environnement et de la santé humaine.

(Eventuellement en recourant au service du facilitateur Quartiers Durables de la Région).

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : réalisation d'un quartier d'impact minime sur l'environnement.

Economiques : projet d'envergure permettant de fournir des logements et des entreprises.

Sociaux : développement d'une mixité sociale et fonctionnelle.

Indications de calendrier

Action en cours concernant le suivi du projet de logements sociaux et l'arrêt SNCB, à développer pour les autres domaines.

Acteurs

Pilote(s)	Service Urbanisme et Service Logement
Service(s)	Environnement
Autre(s)	Tous services jugés pertinent dans la proposition d'une mixité sociale et fonctionnelle

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

Objectif J1 :
 Créer un cadre de protection du patrimoine naturel

*Indicateur - Pourcentage du territoire communal protégé
 (Natura 2000,...) ou couvert par le schéma directeur « Nature »*

Proposer une charte « Qualité nature » aux demandeurs de permis d'urbanisme et de lotir

Contexte

Plusieurs conditions, permettant de valoriser la nature en ville, existent déjà dans les permis d'urbanisme ou de lotir. La proposition d'une charte « Qualité nature » doit servir à formaliser ces conditions afin de privilégier la présence d'écosystèmes variés sur l'ensemble du territoire uccllois. Il s'agit principalement de mettre en avant la nécessité d'installer des lieux de vie pour la faune urbaine ainsi que les avantages de l'utilisation d'une flore vivace et sauvage.

Remarque : *Les aspects liés à l'éco-construction sont repris dans l'action 14 « Elaborer des recommandations visant à urbaniser et construire durablement ».*

Développement de l'action

Une charte est un document qui reprend un ensemble de principes fondamentaux propre à l'institution qui l'édite. Celle-ci a d'avantage valeur informative que juridique. Elle est conçue afin de conseiller les architectes, promoteurs, maîtres d'œuvres... dans leurs choix d'aménagements. L'idée d'une charte doit permettre d'aller plus loin que la réglementation en vigueur (action 68) et ce, afin de proposer aux aménageurs de tendre vers un idéal de construction.

- Spécifier, pour les cadres concernés dans les permis, l'idéal de la Commune en termes d'intégration de la nature en ville (des arbres capteurs de CO₂, la verdurisation des façades, les clôtures ouvertes au niveau du sol, la pose de nichoirs, les haies diversifiées...).
- Reprendre ces conditions au sein d'un document pratique, la charte « Qualité nature », faisant référence aux permis.
- Faire valider la charte auprès du Collège.
- Assurer une distribution du document comme annexe à joindre aux demandes de permis.

Au final, la Charte doit être pratique et facilement utilisable par les demandeurs de permis.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : encourager la présence d'une faune et d'une flore variées sur le territoire uccllois.

Economiques : permettre l'émergence d'entreprises ou asbl spécialisées dans la biodiversité.

Sociaux : conscientiser à la nécessité de cohabiter avec notre environnement naturel.

Indications de calendrier

A initier courant 2010.

Acteurs

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	Urbanisme
Autre(s)	

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

14



Objectif J2

Gérer le patrimoine naturel de manière coordonnée

Indicateur - Nombre de réunions de coordination « verte » ou
« bleu » réalisées annuellement



Elaborer un cadre pour la coordination de l'ensemble des entités ayant un lien avec le patrimoine vert et bleu

Contexte

Le nombre d'acteurs, public ou privé, institutionnel ou associatif, locataire ou propriétaire... qui interagissent sur le patrimoine naturel ucclois est conséquent (plus de 40 entreprises d'espaces verts, au moins 5 services communaux, au moins 4 institutions régionales...). Cette diversité d'intervenants n'agit malheureusement pas en concertation, entraînant des décalages dans les aménagements ou services proposés et les lignes directrices formulées par les différentes institutions.

Développement de l'action

En élaborant un cadre destiné à coordonner les entités ayant un lien avec le patrimoine vert et/ou bleu, la Commune souhaite regrouper l'ensemble des énergies disponibles et ainsi accélérer la transition vers une haute qualité environnementale de l'ensemble des espaces naturels ucclois.

- Coordination verte : systématiser, sur le modèle de la coordination mise en place pour les plans de gestion des cimetières communaux (action 72), des réunions de coordination entre les différents services en charge de la gestion des espaces verts (associer l'IBGE et les sociétés sous-traitantes). Y intégrer, quand nécessaire, le personnel chargé de mettre en œuvre ces plans de gestion (Cf. action 72).
- Coordination eau : élargir l'action de la coordination existante (services communaux et Vivaqua). Y adjoindre quand nécessaire tous les acteurs : l'IBDE, l'IBGE, le service eau de la Vlaams Gewest, des représentants des habitants inondés et des habitants du quartier Fond'Roy, des experts. Traiter notamment des questions de pollution croissante des eaux de captage de la Forêt de Soignes, de la problématique liée à l'absence d'égouts dans certains quartiers, des égouts séparatifs, e.a. avenue de la Chênaie, de la problématique générale des inondations, de la connexion des ruisseaux à l'égout, de l'opportunité des bassins d'orage prévus dans le Plan Pluie...

Etablir, quand nécessaire, des ponts entre la Coordination verte et la Coordination eau.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : création d'une synergie ayant pour but l'amélioration du patrimoine vert et bleu.

Economiques : identification de choix stratégiques viables.

Sociaux : favorise la concertation et le dialogue entre les différents acteurs.

Indications de calendrier

Action en cours à pérenniser et améliorer.

Acteurs

Pilote(s)	Service Vert (coordination verte) et Service Voirie (coordination bleue)
Service(s)	Environnement, Urbanisme, Promotion des espaces publics et des espaces verts publics a.s.b.l.
Autre(s)	IBGE, IBDE, Vivaqua, Vlaams Gewest, habitants, associations (SOS Kauwberg, Natagora...), entreprises, sous-traitants, etc.

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

72



RENFORCER LE MAILLAGE VERT POUR REDUIRE L'INCIDENCE DE L'URBANISATION

Objectif K1

Augmenter la quantité et la qualité du patrimoine vert

Indicateurs - Pourcentage du budget plantation de vivaces, arbres ou arbustes en comparaison des plantations d'annuelles / Surface d'espaces vert public par habitants



NATURE

Action

72

Gérer progressivement les espaces verts communaux de manière écologique

Contexte

Depuis 2007 (à confirmer ?), le Service Environnement bénéficie d'un équivalent temps plein pour réaliser les plans de gestions des zones gérées par le Service de l'Etat Civil (cimetières). Ces plans de gestion ont pour objectif de remplacer les méthodes de gestion curatives (utilisation d'engrais, de pesticides, taille sévère...) par des méthodes préventives (choix de plantes adaptées au milieu, introduction de prédateurs pour certains insectes nuisibles...).

La réalisation des plans de gestion bénéficie entre autres de la mise en place de plateformes de réflexion permettant de regrouper les différents acteurs - communaux, régionaux, citoyens, experts - afin d'obtenir une vision globale de la gestion des espaces verts à Uccle (voir action 80).

Actuellement, deux plans de gestion ont été finalisés : le cimetière du Verrewinkel et le cimetière du Dieweg.

Développement de l'action

Il s'agit ici de s'appuyer sur le travail déjà en cours pour pérenniser les plans de gestion des cimetières ucclois et démarrer ceux des espaces gérés par le Service Vert. Dans cette logique il est important de favoriser le transfert de l'équivalent temps plein, présent au sein du Service Environnement, vers le Service Vert (responsable de la gestion des espaces verts) et ainsi réduire les intermédiaires entre la réalisation des plans et leur mise en œuvre.

- Pérenniser l'action de l'équivalent temps plein et des plateformes de réflexion et intégrer la réalisation des plans de gestion dans le travail du Service Vert.
- Planifier et démarrer la réalisation des plans de gestion pour les parcs (Wolvendael, Brugmann, Raspail...).
- Mettre en œuvre des lignes de conduites pour les plus petits espaces comme les squares, jardins de bâtiments communaux...
- Former le personnel, communiquer auprès des Ucclois.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : valorisation des espaces verts communaux, amélioration de la biodiversité.

Economiques : réduction des coûts liés à une gestion intensive (taille sévère, engrais, tonte et arrosage régulier...).

Sociaux : exemplarité de la Commune et sensibilisation des Ucclois.

Indications de calendrier

Action en cours à amplifier.

Acteurs

Pilote(s)	Service Environnement puis Service Vert
Service(s)	Vert, Etat Civil
Autre(s)	Promotion des espaces publics et des espaces verts publics a.s.b.l., IBGE, habitants, associations (SOS Kauwberg, Natagora...), entreprises, sous-traitants, etc.

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

71

Objectif K1

Augmenter la quantité et la qualité du patrimoine vert

Indicateurs - Pourcentage du budget plantation de vivaces, arbres ou arbustes en comparaison des plantations d'annuelles / Surface d'espaces vert public par habitants



NATURE

Action

73

Choisir des plantes locales, vivaces et peu gourmandes en eau pour le décor floral communal

Contexte

Les plantes annuelles sont appréciées pour leur capacité à fleurir un parterre pendant une saison. Ce mode de fonctionnement présente pourtant de nombreux inconvénients autant du point de vue écologique (importants besoins en eau, apports d'engrais, énergie grise des annuelles -production, transport-), qu'économique (investissement éphémère).

Développement de l'action

Prendre en compte des critères écologiques et économiques dans le choix des plantations entraîne une évolution dans l'esthétique des aménagements proposés. Il est donc essentiel d'agir sur deux niveaux pour cette démarche.

Réfléchir les aménagements :

- à partir des listes de plantes dont dispose la Commune, identifier celles qui répondent aux enjeux du développement durable (locales, vivaces et peu gourmandes en eau). Utiliser cette sélection afin de composer le décor floral communal ;
- élaborer des plans de plantations différenciés en fonction de l'utilisation des parterres (pleine terre ou non), de la proximité des voies de circulation... ;
- proposer un programme de fleurissement progressif permettant de faire des essais.

Communiquer :

- à l'aide d'un affichage permanent près des aménagements présentant le choix de plantations ainsi que les avantages économiques et écologiques des nouvelles compositions florales.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : diminution de l'impact lié à la production, au transport et à l'entretien des plantes annuelles.

Economiques : à terme, diminution conséquente du budget destiné aux plantations des parterres fleuris.

Sociaux : sensibiliser à une culture du durable plutôt que du consommable.

Indications de calendrier

Réflexion à initier courant 2010 pour débiter les plantations en 2011

Acteurs

Pilote(s)	Service Vert
Service(s)	Service Environnement
Autre(s)	Promotion des espaces publics et des espaces verts publics a.s.b.l.

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

80, 81

Objectif K1

Augmenter la quantité et la qualité du patrimoine vert

Indicateurs - Pourcentage du budget plantation de vivaces, arbres ou arbustes en comparaison des plantations d'annuelles / Surface d'espaces vert public par habitants



NATURE

Action

74

Valoriser les critères écologiques dans le concours « Uccle en fleurs »

Contexte

Uccle en fleurs est un concours réservé aux personnes physiques qui fleurissent leur façade, leur balcon, leur jardinet ou le carré d'arbres devant chez eux ainsi qu'à tout commerçant et à toute entreprise qui exerce son activité sur la Commune d'Uccle.

Les critères de sélection de ce concours sont principalement quantitatifs (fleurissement) et esthétiques (association harmonieuse). Une réflexion, menée par le Service Environnement, est actuellement en cours pour introduire des critères qualitatifs (plantes vivaces et variées, pose de nichoirs pour insectes, entretien respectueux de l'environnement, utilisation de biocides...).

Développement de l'action

L'action cherche à valoriser l'aspect qualitatif des jardins (gestion écologique, présence d'une entomofaune variée,...) plutôt que l'aspect quantitatif (abondance de fleurs) dans les critères du concours.

- Faire aboutir la réflexion du Service Environnement pour proposer une catégorie « jardin écologique » lors du prochain concours. S'inspirer du concours 'Nature au Jardin' de Natagora.
- Préférer une transition douce vers la valorisation de cette catégorie plutôt qu'une modification brutale des conditions actuelles (augmenter chaque année le prix de cette catégorie, communiquer d'avantage dessus...).
- Remettre aux lauréats des différentes catégories des lots en lien avec la gestion durable des jardins.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : encourager la gestion écologique des espaces fleuris auprès des particuliers.

Economiques : encourager la participation au concours par la remise de prix.

Sociaux : promouvoir une approche plus responsable de la gestion des jardins.

Indications de calendrier

Action en cours à améliorer.

Acteurs

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	
Autre(s)	Natagora

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)



RENFORCER LE MAILLAGE VERT POUR REDUIRE L'INCIDENCE DE L'URBANISATION

Objectif K1

Augmenter la quantité et la qualité du patrimoine vert

Indicateurs - Pourcentage du budget plantation de vivaces, arbres ou arbustes en comparaison des plantations d'annuelles / Surface d'espaces vert public par habitants



NATURE

Action

75

Editer un dépliant sur la qualité artistique des jardins écologiques et proposer des promenades

Contexte

Les jardins écologiques sont souvent assimilés à des zones sauvages où la nature envahit l'espace au détriment de l'esthétique et d'une fonctionnalité souhaités par les usagers. Pourtant ces jardins sont loin d'être abandonnés du jardinier et méritent d'être mieux connus afin d'en infirmer le cliché.

Développement de l'action

Le premier souhait de tout jardinier est de créer un aménagement esthétiquement réussi. L'action proposée veut faire connaître les atouts esthétiques des jardins écologiques ainsi que la qualité de vie induite par un tel aménagement et ce, afin d'en encourager la diffusion.

- Proposer des illustrations de jardins et balcons/terrasses gérés de manière exemplaire. Montrer l'importance écologique (et esthétique) des herbes folles, des mares ...
- Organiser des promenades avec les associations de protection de la nature (par exemple Natagora) dans des espaces gérés de manière écologique. Proposer ces promenades lors d'évènements spécifiques (journée sans voiture, journée du patrimoine...).

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : faire connaître et susciter le développement de jardins écologiques.

Economiques : -

Sociaux : rendre l'information sur les jardins écologiques tous publics et accessible à chacun.

Indications de calendrier

Action à initier printemps 2010 (lié à l'action 84).

Acteurs

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	
Autre(s)	Bruxelles Environnement, Natagora, Le début des haricots...

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)



RENFORCER LE MAILLAGE VERT POUR REDUIRE L'INCIDENCE DE L'URBANISATION

Objectif K1

Augmenter la quantité et la qualité du patrimoine vert

Indicateurs - Pourcentage du budget plantation de vivaces, arbres ou arbustes en comparaison des plantations d'annuelles / Surface d'espaces vert public par habitants



NATURE

Action

76

Favoriser des emplacements pour les plantations de façade

Contexte

La verdure de façade présente, dans les milieux urbains, de nombreux avantages : elle introduit de la verdure là où on trouverait des murs dénudés, elle capte une partie des poussières et polluants atmosphériques, elle a un impact non négligeable sur l'isolation acoustique et thermique d'un bâtiment...

Développement de l'action

En proposant des emplacements pour plantations de façades dans certaines artères, la Commune permet, aux propriétaires ou locataires, de verdurer facilement leur façade et ainsi de favoriser les avantages repris dans le contexte.

- Réfléchir, lors de chaque rénovation de trottoirs, à l'installation d'emplacements pour plantations de façade.
- Proposer un plan de zonage des voiries pouvant accueillir ce type d'emplacements et intégrer les données dans le schéma directeur « Nature » (action 67).

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : influence positive sur le climat urbain.

Economiques : non contraignant.

Sociaux : amélioration de la qualité de vie et de la santé.

Indications de calendrier

A initier fin 2009.

Acteurs

Pilote(s)	Service Voirie
Service(s)	
Autre(s)	

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

67



RENFORCER LE MAILLAGE VERT POUR REDUIRE L'INCIDENCE DE L'URBANISATION

Objectif K1

Augmenter la quantité et la qualité du patrimoine vert

Indicateurs - Pourcentage du budget plantation de vivaces, arbres ou arbustes en comparaison des plantations d'annuelles / Surface d'espaces vert public par habitants



NATURE

Action

77

Initier à la culture vivrière partout où c'est possible : terrasses, balcons, murs...

Contexte

La culture vivrière, telle que nous l'entendons ici, est une culture pratiquée pour la consommation sur place, sans commercialisation. Il s'agit d'une culture traditionnellement destinée à la consommation familiale que l'on retrouve fréquemment dans les zones rurales et qui, pour diverses raisons (économiques, idéologiques...) émerge en milieu urbain sous différentes formes.

Développement de l'action

Initier les Ucclois à la culture vivrière ne vise pas l'autonomie alimentaire de la commune, objectif peu réaliste. Il s'agit de favoriser la plantation d'essences locales utiles plutôt qu'exotiques et décoratives. En favorisant ce type de culture, il est également possible de recréer un lien entre le citoyen et son assiette, de poser les bases d'une réflexion sur les modes de production, la provenance des aliments, le rythme des saisons...

- En lien avec l'action 75, susciter la plantation de plantes aromatiques, de fruitiers ou encore de légumes dans les jardins et sur les balcons des Ucclois.
- Intégrer des espaces pour potagers dans les projets d'urbanisme (action 14). Identifier de nouveaux lieux pouvant être cultivés (intégrer les zones identifiées dans le schéma directeur « Nature » action 67).
- Cette action est à intégrer dans une démarche plus large de sensibilisation à une alimentation locale et durable (action 54).

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : favoriser des circuits courts non polluants.

Economiques : économie proportionnelle à la production.

Sociaux : recréer un lien entre son assiette et l'origine des aliments.

Indications de calendrier

A initier courant 2010.

Acteurs

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	Service Vert
Autre(s)	Bruxelles Environnement, Natagora, Le début des haricots...

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

14, 54, 67, 75



RENFORCER LE MAILLAGE VERT POUR REDUIRE L'INCIDENCE DE L'URBANISATION

Objectif K1

Augmenter la quantité et la qualité du patrimoine vert

Indicateurs - Pourcentage du budget plantation de vivaces, arbres ou arbustes en comparaison des plantations d'annuelles / Surface d'espaces vert public par habitants



Mener une action de réhabilitation des jardinets de façade

Contexte

Le Règlement Régional d'Urbanisme précise : « La zone de recul est aménagée en jardinnet et plantée en pleine terre. (...). Elle ne peut être transformée en espace de stationnement ni être recouverte de matériaux imperméables sauf en ce qui concerne les accès aux portes d'entrée et de garage (...) » (Titre I, article 11).

Cette réglementation, qui vise à préserver des espaces de pleine terre permettant l'infiltration directe des eaux dans le sol et la verdurisation des quartiers, n'est pas appliquée dans de nombreux cas à Uccle.

Développement de l'action

La réhabilitation des jardinets de façade, selon les conditions de la réglementation régionale, est une action qui doit être abordée en trois temps :

- identifier les zones de recul ne répondant pas aux critères de la réglementation ;
- informer, par un courrier à destination des propriétaires de zones non réglementaires, sur les conditions du règlement régional d'urbanisme et l'obligation de réhabiliter ces zones. Ne pas hésiter à envoyer plusieurs courriers, favoriser les échanges directs (téléphone, rencontre...), expliquer la démarche de la Commune et l'importance de respecter cette règle ;
- à terme, verbaliser les propriétaires en créant une taxe sur les zones de recul non aménagées en jardinnet et plantées en pleine terre.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : favorise l'infiltration des eaux de pluie dans le sol et la verdurisation des quartiers.

Economiques : proposition d'une taxe pouvant être réutilisée pour augmenter la quantité du patrimoine vert ucclois.

Sociaux : amélioration de la qualité de vie.

Indications de calendrier

A initier courant 2010.

Acteurs

Pilote(s)	Service du Contentieux
Service(s)	Environnement
Autre(s)	

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)



RENFORCER LE MAILLAGE VERT POUR REDUIRE L'INCIDENCE DE L'URBANISATION

Objectif K1

Augmenter la quantité et la qualité du patrimoine vert

Indicateurs - Pourcentage du budget plantation de vivaces, arbres ou arbustes en comparaison des plantations d'annuelles / Surface d'espaces vert public par habitants



NATURE

Action

79

Etudier la possibilité d'agrandir le parc Doyen Cogels et le confirmer comme parc public

Contexte

Le parc Doyen Cogels se présente comme une impasse, sans vis-à-vis, créant ainsi un sentiment d'insécurité et une rare utilisation de l'espace. Cette situation est d'autant plus dommageable que le parc est situé dans une zone densément construite.

La maison de la Cure, qui jouxte le Parc, dispose d'un espace naturel important - avec une mare et plusieurs grands arbres - mais inutilisé. Cette maison, qui appartient à la Commune, a été rénovée en 2008 et sert pour une partie de presbytère et pour une autre de salle de réunion. En ouvrant une partie du jardin de la Cure au public, il est possible de créer une circulation autour des bâtiments de la Cure et ainsi agrandir le parc Doyen Cogels en le rendant attractif pour les Ucclois.

Développement de l'action

L'action veut avant tout encourager une réflexion sur la possibilité de relier le parc Doyen Cogels et le jardin de la Cure.

- Réaliser une étude sur la possibilité d'agrandir le parc, les avantages, les inconvénients...
- Porter à discussion la proposition lors d'une réunion de la coordination verte (action 71).
- En fonction des avis, porter la proposition auprès du Collège pour concrétiser les travaux.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : lié au projet d'aménagement du parc. Faire une proposition de zone naturelle exemplaire (mare, plantes locales et indigènes, chemins perméables, poubelles avec tri, mobilier en bois FSC, récupération d'eau de pluie...).

Economiques : valorisation du quartier et des commerces avoisinants.

Sociaux : proposer un espace vert convivial et de repos à proximité de la rue commerçante Xavier de Bue.

Indications de calendrier

A initier courant 2010.

Acteurs

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	
Autre(s)	Coordination verte (action 71)

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

71



Objectif L1

Diminuer la consommation d'eau potable

Indicateur - Consommation d'eau potable de la commune



NATURE

Action

80

Généraliser l'arrosage des plantations communales avec de l'eau de pluie

Contexte

Une partie des plantations communales sont encore arrosées avec de l'eau potable. Onéreuse, devant être préservée, subissant d'importants traitements, cette eau est produite pour répondre à des critères sanitaires liés à consommation humaine. L'utiliser pour arroser les parterres fleuris de la Commune est un non sens qu'il est essentiel de corriger.

Développement de l'action

Afin de généraliser l'arrosage des plantations communales avec de l'eau de pluie, il est important de pouvoir initier la réflexion au niveau des employés communaux présents sur le terrain et responsables des arrosages.

- Faire circuler, dans les services en charge de l'arrosage des parcs, jardins et jardinières, une note sur la nécessité d'utiliser de l'eau de pluie pour l'arrosage des plantations communales.
- Demander aux employés de formuler des alternatives à l'utilisation d'eau potable.
- Réaliser une série de propositions en fonction des alternatives émises et budgétiser les différents cas. Faire valider cette proposition en interne. Informer la coordination eau (action 71) de la démarche de la Commune.
- Réaliser les aménagements nécessaires et veiller à leur bon fonctionnement.
- Après une saison, demander aux ouvriers un retour sur les volumes d'eau de pluie disponibles et le cas échéant augmenter le nombre de citernes.
- Communiquer largement sur l'action pour inciter les Ucclois à agir dans le même sens. Montrer les économies engendrées par l'utilisation d'eau de pluie (Service Environnement).

Lier cette action avec l'action 73 « Choisir des plantes locales, vivaces et peu gourmandes en eau pour le décor floral communal ».

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : réduction du volume d'eau potable consommé.

Economiques : économies liées à l'arrêt de l'utilisation d'eau potable.

Sociaux : exemplarité de la Commune et sensibilisation des Ucclois.

Indications de calendrier

A initier courant 2010.

Acteurs

Pilote(s)	Service Vert
Service(s)	Service Environnement (pour la communication des résultats)
Autre(s)	

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

73



Objectif L1

Diminuer la consommation d'eau potable

Indicateur - Consommation d'eau potable de la commune



Concrétiser le projet de lavage à sec des véhicules de l'administration

Contexte

Courant 2009, une réflexion sur le lavage à sec des véhicules de l'administration par une entreprise d'économie sociale a été menée. Il est maintenant possible, grâce aux informations recueillies, de souscrire un marché pour concrétiser cette action.

Parallèlement, il est intéressant de continuer à mener des réflexions similaires favorisant les économies d'eau (exemple : utilisation de toilettes sèches lors des manifestations publiques).

Développement de l'action

La réflexion ayant déjà eu lieu, il est important de concrétiser l'action :

- soumettre la proposition de marché au Collège des Bourgmestres et Echevins ;
- lancer un appel d'offre pour le nouveau marché ;
- communiquer sur l'action de la Commune.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : réduction des consommations d'eau.

Economiques : favoriser un secteur respectueux de l'environnement et porteur d'emplois sociaux.

Sociaux : collaboration avec une entreprise d'économie sociale.

Indications de calendrier

Action en cours à concrétiser.

Acteurs

Pilote(s)	Service Travaux
Service(s)	Environnement (communication)
Autre(s)	

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)



Objectif L1

Diminuer la consommation d'eau potable

Indicateur - Consommation d'eau potable de la commune



NATURE

Relayer auprès des ucclois les outils disponibles en matière de sensibilisation aux économies d'eau

Contexte

Le prix de l'eau augmentera progressivement au cours des trois prochaines années. C'est ce qu'a décidé l'Institut Bruxellois de Distribution d'Eau (IBDE), qui justifie la mesure par une vaste opération de rénovation du réseau d'égouttage de la capitale.

Développement de l'action

Afin de limiter les problèmes engendrés par une augmentation de la facture en eau potable, il est important de communiquer sur l'importance d'économiser cette ressource et de proposer différentes solutions, simples de mise en œuvre et peu coûteuses (diminuer le volume d'eau dans la chasse d'eau des toilettes, investir dans un pommeau de douche économe, utiliser l'eau de pluie...).

- Proposer des articles et fiches techniques dans le Wolvendael (action 2) ainsi que sur le site internet de la Commune (action 3). Proposer des liens vers les sites spécialisés et permettre le calcul de l'empreinte aquatique sur le site communal.
- Distribuer des dépliants de sensibilisation, notamment lors de manifestations publiques.
- Communiquer, en partenariat avec le CPAS, auprès des publics défavorisés.
- Rappeler la prime existante sur les citernes d'eau de pluie.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : diminution du volume d'eaux usées à traiter.

Economiques : réduction des consommations d'eau potable et des coûts associés.

Sociaux : responsabilisation des citoyens face à une ressource limitée qu'est l'eau douce.

Indications de calendrier

A initier fin 2009.

Acteurs

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	Service
Autre(s)	

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

2, 3



Objectif L1

Diminuer la consommation d'eau potable

Indicateur - Consommation d'eau potable de la commune



Créer une réflexion autour de l'utilisation d'eau dans les centres sportifs

Contexte

Les stades et centres sportifs sont d'importants consommateurs d'eau (douches, nettoyage des salles, comportements gaspilleurs, arrosage des pelouses ...). Conscient de cet impact, il est important d'engager une discussion avec les responsables de centres sportifs privés et publics en présentant les avantages économiques et environnementaux de la démarche.

Développement de l'action

Avec le soutien de l'Echevin des Sports, mener une réflexion auprès des différents centres sportifs présents à Uccle sur les consommations d'eau et les techniques alternatives permettant de réduire ces consommations. Intégrer la piscine de Longchamp dans la réflexion.

- Prendre contact avec les différents responsables de centres sportifs pour identifier leurs consommations d'eau potable.
- Proposer des solutions et en discuter en présence d'experts lors d'une réunion d'information sur le sujet.
- Réfléchir à un scénario permettant d'accélérer la transition des centres sportifs vers une plus grande prise en compte des consommations d'eau (récupération de l'eau de pluie, épuration des eaux rejetées...).

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : réduction des consommations d'eau potable.

Economiques : gains liés aux économies d'eau engendrées par l'action.

Sociaux : responsabiliser et soutenir les directeurs de centres sportifs pour favoriser les changements de comportement.

Indications de calendrier

A initier courant 2011.

Acteurs

Pilote(s)	Service des Sports
Service(s)	
Autre(s)	

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)



Aménager de manière spécifique les espaces publics des zones inondables

Contexte

Les fonds de vallée, principales zones à risques lors d'inondations, ne sont pas préparés à canaliser et évacuer les trop-pleins d'eau lors de fortes pluies entraînant d'importants dégâts autant matériels qu'humains.

Il existe pourtant différentes techniques, dites alternatives, qui proposent une réponse à la gestion « tout tuyau » couramment répliquée en zone urbaine. Ces techniques reposent sur deux principes : le stockage temporaire des eaux pour réguler les débits et réduire les vitesses d'écoulement et l'infiltration des eaux dans le sol, si possible, pour réduire les volumes s'écoulant vers l'aval.

Développement de l'action

Le plan pluie de la Région de Bruxelles-Capitale prévoit que « le Gouvernement préviendra la construction en zones inondables ou veillera à son adaptation par des mesures architecturales et urbanistiques spécifiques ». Ces mesures peuvent aussi être adaptées aux zones déjà bâties qui présentent d'importants risques d'inondations.

- Relever les zones à risques et les inclure dans le schéma directeur « Nature » (action 67)
- Faire une liste des techniques disponibles (noues, puits d'infiltration, chaussées réservoirs...) et identifier des propositions d'aménagements sur l'espace public dans les zones à risques.
- Discuter, lors des séances de la coordination eau (action 71), sur les possibilités de réalisation, de prise en charge et de répartition des coûts d'aménagement.
- Proposer un plan de rénovation progressif des espaces publics situés en zones inondables et démarrer les travaux.
- Communiquer auprès des riverains et faire connaître les techniques existantes à l'échelle de la parcelle (faire des liens vers le travail du facilitateur éco-construction de la Région).

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : éliminer les rejets d'eaux polluées dans le milieu naturel lors de fortes pluies.

Empêcher les dégâts causés par les inondations.

Economiques : réduire les coûts de réhabilitation des espaces dégradés

Sociaux : sécuriser les habitations situées en zones à risque et valoriser l'image de l'eau en ville

Indications de calendrier

A initier courant 2010

Acteurs

Pilote(s)	Service Voirie
Service(s)	Environnement
Autre(s)	Coordination eau (action 71), facilitateur éco-construction

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre de ★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

67, 71

Objectif L3

Réduire les pollutions

Indicateurs - Km de cours d'eau déconnecté du réseau d'égouttage sur km cumulé / Nombre de bâtiments rejetant leurs eaux usées dans le milieu naturel



Sortir les eaux propres du réseau d'égouttage

Contexte

Les trois ruisseaux uclois, l'Ukkelbeek, le Geleytsbeek et le Verrewinkelbeek sont, pour une partie, voûtés et reliés à l'égout. Leurs eaux claires se mélangent donc aux eaux usées (rejets domestiques), ce qui s'explique par l'utilisation d'un réseau unitaire. Les conséquences sont nombreuses : pollution des eaux propres (ruisseaux, mais aussi étangs et zones humides), rejets d'eaux polluées dans le milieu naturel, accroissement des inondations, surcharge et dilution des volumes d'eau à traiter dans les stations d'épuration... Cette situation est couplée à l'absence d'égouttage de certains quartiers où la plupart des eaux usées sont rejetées dans le milieu naturel (ruisseau ou sol).

Dans le cadre de la politique du Maillage bleu, une grande partie des eaux du Geleytsbeek sont, au fur et à mesure, déconnectées des égouts et remises à ciel ouvert quand c'est possible. Il s'agit de travaux initiés par la Région pour la partie du ruisseau dont elle est responsable (à partir du Papenkasteel), la Commune gérant l'ensemble de la partie en amont du Papenkasteel. Le Verrewinkelbeek est sous la responsabilité de l'IBGE, qui a la charge des ruisseaux de 2^{ème} catégorie, et l'Ukkelbeek sous celle de la Commune.

Développement de l'action

Le Geleytsbeek. Le travail de la Commune sur le Geleytsbeek est prioritaire (cfr. Plan Régional de Développement -PRD).

Un deuxième pertuis sera installé afin de séparer le ruisseau des eaux usées. La Commune valorisera d'autre part la partie aujourd'hui à ciel ouvert le long de la chaussée de Saint-Job en ensemençant les gabions en escaliers qui bordent le ruisseau (travail mené éventuellement avec les habitants).

Le Verrewinkelbeek. La Commune déterminera les rejets des eaux usées dans le ruisseau et fera respecter l'obligation de les épurer (action 86). D'autre part, la Commune initiera des négociations avec la Région pour étudier la faisabilité d'un égouttage rue de Percke empêchant l'utilisation du Verrewinkelbeek comme zone tampon lors de forte pluie.

L'Ukkelbeek. Situé dans une zone fortement urbanisée, il est presque impossible de remettre l'Ukkelbeek à ciel ouvert. Il est par contre nécessaire de le déconnecter du collecteur. La Commune réalisera donc une étude de faisabilité technique et financière. Elle veillera notamment à relier au ruisseau l'ensemble du système mis en place dans le parc du Wolvendael pour réduire les risques d'inondations.

Il est essentiel de poursuivre les négociations avec les différents partenaires liés à l'installation du collecteur au sud de la commune, afin que celui-ci favorise la séparation entre eaux claires et eaux grises. L'étude à mener avec l'IBGE devrait être rapidement initiée. D'autre part, une solution de lagunage telle que proposée par des habitants dont les immeubles se situent en-dessous du niveau du collecteur est intéressante à étudier avec plus de précisions. Enfin, la Commune veillera à la pertinence de construire des bassins d'orages dans les vallées de l'Ukkelbeek et du Geleytsbeek, comme le préconise le Plan pluie.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : préservation de la qualité des eaux de surface (enjeu directive cadre européenne sur l'eau).

Économiques : réduction, pour la collectivité et les citoyens, de la facture liée aux inondations, réduction du coût de l'eau potable par diminution des volumes d'eau à traiter.

Sociaux : amélioration de la qualité de vie des citoyens le long des cours d'eau, des étangs et des zones humides, diminution des risques d'inondations et des inconvénients qui y sont liés.

Indications de calendrier

Geleytsbeek : action déjà en cours par la Région et la Commune, à prolonger.

Verrewinkelbeek : contrôle et obligation de mise en œuvre de moyens d'épuration à initier en 2010. Étude à initier avec l'IBGE en 2010 (1 an).

Ukkelbeek : étude à initier en 2011 (1 an).

Autre : Collecteur - négociations et étude (1 an) dès le second semestre 2009. Lagunage - étude à mener avec les citoyens en 2011. Bassins d'orage - étude à initier en 2010.

Acteur(s)

Pilote(s)	Service Voirie, Gestion des eaux
Service(s)	
Autre(s)	IBGE, Coordination eau (action 80), actuel Service Environnement (notamment pour le lagunage et les bassins d'orage)

Moyens financiers

Etudes sur l'Ukkelbeek à confier à un bureau extérieur (budget du Service Voirie pour les études : +/- 100.000€).

Autres études et négociations : à mener en interne (financements introduits dans le travail courant des services).

Travaux sur le Geleytsbeek et autres ruisseaux (budget entretien des ruisseaux : 150.000 à 200.000€).

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

71, 86

Objectif L3 Réduire les pollutions

Indicateurs - Km de cours d'eau déconnecté du réseau d'égouttage sur km cumulé / Nombre de bâtiments rejetant leurs eaux usées dans le milieu naturel



Imposer la dépollution des rejets d'eaux usées dans la nature

Contexte

Une partie importante du territoire ucclois n'est pas équipée d'égouts, notamment le sud de la commune. La principale raison est l'absence de collecteur qui, pour des questions d'accords interrégionaux, tarde à être construit. Tant que ce collecteur n'est pas installé, les eaux usées se déversent dans le Linkebeek ou s'infiltrant dans le sol entraînant une importante pollution des milieux naturels.

Le rejet d'eaux usées dans le milieu naturel doit pourtant faire l'objet d'un permis d'environnement. Dans le cas de constructions antérieures à l'entrée en vigueur de la législation (1997) il est également obligatoire de se mettre en ordre et d'introduire une demande de permis.

Développement de l'action

L'imposition de dépolluer les eaux usées en absence d'un réseau d'égouttage est déjà prévue par les règlements de police et la législation relative à la protection de l'environnement. Il s'agit donc de densifier les contrôles des installations ou absences de micro-station d'épuration.

- Enquêter sur l'origine des rejets dans le milieu naturel et informer les propriétaires, des habitations concernées, de leur infraction.
- Proposer des solutions et encourager des groupements d'achat collectif afin de diminuer les coûts d'installation (action 54).
- Réfléchir à la création d'une prime pour l'installation de système d'épuration autonome des eaux usées.
- Le cas échéant, verbaliser les contrevenants.

Parallèlement, vérifier les évacuations des installations communales et raccorder le dépôt situé chaussée de Saint-Job au réseau d'égouttage ou installer une micro-station d'épuration.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : protéger les milieux naturels des pollutions liées au rejet d'eaux usées.

Economiques : moins de traitement à fournir pour les eaux de captage.

Sociaux : préserver un cadre de vie de qualité.

Indications de calendrier

Action en cours à renforcer.

Acteurs

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	Contentieux
Autre(s)	

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre de ★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

17, 54

Objectif L3 Réduire les pollutions

Indicateurs - Km de cours d'eau déconnecté du réseau d'égouttage sur km cumulé / Nombre de bâtiments rejetant leurs eaux usées dans le milieu naturel



NATURE

Action

87

Réaliser un dépliant sur le lien entre la pollution des eaux de captage en Forêt de Soignes et l'utilisation de pesticides et engrais

Contexte

Selon Vivaqua (société de production d'eau potable), le taux de pesticides et de nitrates retrouvé dans la zone de captages des eaux situées sous la forêt de Soignes augmente chaque année. Cette zone de captage, qui produit 6.600m³/jours, est pourtant protégée par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 septembre 2002.

Développement de l'action

L'IBDE (Intercommunale Bruxelloise de Distribution d'Eau) a, dans ses attributions, la charge de sensibiliser les Bruxellois en ce qui concerne l'eau (consommation, conseils techniques, pollution...). Responsable de la distribution de l'eau potable en région bruxelloise, l'intercommunale a les compétences nécessaires pour présenter les conséquences de l'utilisation d'engrais et pesticides. La Commune doit ici inciter l'IBDE à communiquer sur le problème soulevé et faciliter la transmission des informations :

- rencontrer l'IBDE afin d'encourager la publication d'une note explicative sur les conséquences de l'utilisation de pesticides et d'engrais dans les jardins situés au-dessus et à proximité des zones de captage d'eau ;
- proposer d'avantage de liens depuis les outils de communication de la Commune (internet) vers les informations transmises par l'IBDE.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : protéger la qualité des eaux de captage et favoriser des jardins plus naturels.

Economiques : diminution du coût de la dépollution des eaux de captage.

Sociaux : responsabiliser les Ucclois face à l'utilisation nocive d'engrais et pesticides.

Indications de calendrier

A initier en 2010.

Acteurs

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	
Autre(s)	IBDE

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

Objectif L3
 Réduire les pollutions

Indicateurs - Km de cours d'eau déconnecté du réseau d'égouttage sur km cumulé / Nombre de bâtiments rejetant leurs eaux usées dans le milieu naturel



NATURE

Action

88

Encourager l'assainissement des sols pollués des sites et anciens sites industriels et des stations services

Contexte

Développement de l'action

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux :

Economiques :

Sociaux :

Indications de calendrier

Acteurs

Pilote(s)	
Service(s)	
Autre(s)	

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

Objectif M1

Associer tous les acteurs ucclais à la valorisation de leur patrimoine naturel

Indicateur - Nombre de jardins/potagers (privés, écoles...) labellisés « Nature au jardin » par Natagora



NATURE

Action

89

Encourager un projet pédagogique de type « mon école adopte un espace vert »

Contexte

De plus en plus les écoles primaires introduisent dans leur programme des visites de zones vertes, de fermes pédagogiques ou encore de potagers, recréant ainsi un lien entre les enfants et une nature absente des grandes villes. Ces visites ne permettent pourtant pas de comprendre le rythme des saisons, de suivre l'évolution des plantes sur une année et de s'impliquer concrètement dans un projet permettant d'observer la transformation d'une graine en végétal.

Développement de l'action

L'action, sans vouloir imposer un projet plutôt qu'un autre, veut encourager les écoles ne disposant pas de potager ou jardin *in situ* à utiliser les zones naturelles existantes comme outil pédagogique et de sensibilisation. Les directeurs pourraient ainsi proposer un partenariat, formalisé sous la forme d'un contrat d'adoption, avec un jardin voisin afin d'y emmener régulièrement les enfants et montrer l'évolution des plantes tout au long de l'année. Des intervenants spécialisés pourront être conviés aux sorties des enfants.

- Cette action est à intégrer dans le cadre de l'action 24 : « Organiser une table ronde des écoles autour du développement durable ».

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : valoriser le patrimoine naturel local.

Economiques :

Sociaux : sensibilisation et responsabilisation des enfants face au respect du rythme des saisons.

Indications de calendrier

A initier courant 2010.

Acteurs

Pilote(s)	Service Education
Service(s)	Environnement, Espaces Verts
Autre(s)	Bruxelles Environnement, Natagora, Coren...

Moyens financiers**Evaluation de l'action**

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

24

Objectif M1

Associer tous les acteurs uclois à la valorisation de leur patrimoine naturel

Indicateur - Nombre de jardins/potagers (privés, écoles...) labellisés « Nature au jardin » par Natagora



NATURE

Action

90

Créer une nouvelle activité du parascolaire autour d'un potager

Contexte

Dans son programme 2009-2010, le parascolaire uclois propose plus d'une trentaine d'ateliers allant du rugby à la photographie. Dans ce programme une activité (réservée aux 9-12 ans) est consacrée à la nature : « En quête de nature ». Au total 10 dates sont proposées pour éveiller à la culture (plantation, entretien, bouture, semis...), reconnaître un oiseau à son chant, identifier les champignons comestibles, faire des bricolages en matériaux naturels, etc.

Développement de l'action

Le premier atelier a eu lieu le 26 septembre 2009 et se clôturera avec l'atelier du 29 mai 2010. L'année qui arrive a donc pleinement intégré la nouvelle activité. Au terme de l'année 2009-2010, il sera important de :

- chercher à renouveler l'activité ;
- améliorer le contenu des sessions en fonction de l'expérience acquise. S'informer auprès d'asbl spécialisées (Coren, Natagora...) ;
- en fonction du nombre de demande de participation, créer des spécificités (culture vivrière, découverte des plantes et des animaux, bricolage, land art...) permettant d'élargir les possibilités d'activités liées à la nature.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : faire connaître le patrimoine naturel uclois.

Economiques : proposer des activités pour les enfants à un prix démocratique.

Sociaux : encourager les gestes éco-responsables.

Indications de calendrier

Action en cours à prolonger.

Acteurs

Pilote(s)	Service Parascolaire
Service(s)	
Autre(s)	Coren, Natagora...

Moyens financiers**Evaluation de l'action**

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

Objectif M1

Associer tous les acteurs ucclois à la valorisation de leur patrimoine naturel

Indicateur - Nombre de jardins/potagers (privés, écoles...) labellisés « Nature au jardin » par Natagora



Former des personnes relais spécialisées en jardinage et/ou culture biologique

Contexte

« Iriez-vous parler, je vous le demande, de ce que vous ne connaissez pas ? » - Quintilien. L'Agenda 21 d'Uccle s'évertue, dans plusieurs actions (72, 73, 74, 77, 89, 90), à promouvoir une gestion écologique des zones vertes. Cela implique l'organisation de nombreuses interventions sur le jardinage écologique et la culture biologique et ce à différents niveaux (bois, parcs, jardins, potagers, jardinières, toitures, carré d'arbres...). Le sujet est donc omniprésent dans la volonté de proposer des espaces verts de qualité aux Ucclois.

Il est primordial d'identifier et de former, au sein de l'administration comme auprès des Ucclois, des personnes capables de présenter et encourager la transition vers des méthodes de gestion moins intensives.

Développement de l'action

Afin de former des Ucclois capables de relayer l'information sur la gestion écologique des jardins et la culture biologique des potagers, il est nécessaire entre autres de :

- proposer des formations complètes s'étalant sur une saison et permettant d'étudier les gestes utiles en fonction de l'évolution des plantations (taille, entretien, récolte, rotation des cultures...);
- collaborer avec des institutions de formation, comme le « Début des haricots » asbl, « Chlorophylle » asbl...;
- tenir à jour un listing des personnes formées pour les inviter à intervenir lors d'évènements communaux ou de demandes de citoyens;
- mettre un terrain communal à disposition pour la mise en œuvre de ces formations et en faire un site d'exhibition (entretenu, hors périodes de formation, par les employés communaux);
- communiquer et inviter les Ucclois à participer aux formations.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : promouvoir la gestion écologique des zones vertes.

Economiques : former des spécialistes, influencer l'apparition d'un nouveau secteur de l'économie ucquoise.

Sociaux : favoriser la transmission de connaissances entre citoyens.

Indications de calendrier

A initier courant 2010

Acteurs

Pilote(s)	Service Vert
Service(s)	Environnement, Information et Participation
Autre(s)	

Moyens financiers**Evaluation de l'action**

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

10, 21, 44, 72

Objectif M1

Associer tous les acteurs ucclais à la valorisation de leur patrimoine naturel

Indicateur - Nombre de jardins/potagers (privés, écoles...) labellisés « Nature au jardin » par Natagora



Associer les riverains à l'aménagement et à la gestion de petits espaces verts communaux

Contexte

Un projet de jardin communal géré par des riverains a déjà été tenté dans le parc « Le Chat ». L'expérience n'a pas donné de résultats concluants et a été abandonnée par les riverains comme par l'administration. Cet échec ne doit pas pour autant empêcher toutes nouvelles initiatives, bien au contraire, il est important d'analyser les causes de l'arrêt du projet pour en tirer des conclusions et améliorer les conditions de pérennisation, autant du côté des riverains que de l'administration.

Développement de l'action

La participation citoyenne dans la gestion collective d'un espace vert communale peut être suscitée par :

- le choix du jardin (préférer les zones densément bâties) ;
- l'identification d'un comité de pilotage (dans lequel la commune est présente) pour dynamiser régulièrement le projet, définir une ligne directrice commune (créer un potager, une aire de jeu, de repos...), gérer les permanences... ;
- une communication adaptée : distribution d'invitations par un toutes-boîtes, soirée d'information sur la gestion collective, affichage à l'entrée du jardin, faire connaître le site en proposant des soirées ouvertes à tous... ;
- la collaboration avec des institutions de formation, comme le « Début des haricots » asbl, « Chlorophylle » asbl, etc., ainsi qu'avec des personnes relais spécialisées en jardinage et culture biologique (action 91) ;
- la Commune prendra en charge les aspects administratifs relatifs à une occupation temporaire de terrain public (convention, assurances...). Un budget sera octroyé pour constituer une base d'outils et de plantes.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : donner l'envie aux Ucclois d'entretenir et protéger leur environnement naturel.

Economiques : à terme, prise en charge complète de l'entretien des jardins par les riverains.

Sociaux : diminution du vandalisme, convivialité, sensibilisation des citoyens à la nature.

Indications de calendrier

A initier courant 2010.

Acteurs

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	Promotion des Parcs Publics et des Espaces Verts Publics asbl
Autre(s)	Asbl spécialisées (le début des haricots, chlorophylle...)

Moyens financiers**Evaluation de l'action**

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

77, 91

Objectif N1

Créer un cadre à la coopération locale et internationale

Indicateur - Pourcentage du budget communal consacré à la coopération locale et internationale



Assurer la cohérence des actions de solidarité Nord/Sud

Contexte

La principale mission du Service Solidarité de la Commune d'Uccle consiste à financer des initiatives de développement dans les pays du Sud. Ce mode de fonctionnement présente pourtant certains risques, il favorise l'assistantat et non la prise d'autonomie, il n'offre que peu de « feed-back » pour les donateurs, il est parfois mal contrôlé...

Développement de l'action

Une relation solidaire durable n'est envisageable que s'il existe un réel échange entre les entités solidaires. Chacune étant simultanément donatrice et receveuse. L'identification de projets intégrant cette notion de coopération est difficile à mener et encore plus à pérenniser. C'est pourquoi il est important de :

- former le personnel du service à la coopération : « Cycles d'information générale : une vue d'ensemble de la coopération internationale » via la CTB-BTC ; l'AVCB a également proposé, en 2007, une formation à la coopération (action 10) ;
- mener une réflexion sur ce qu'englobe la notion de « coopération » et intégrer les actions liées au commerce équitable dans le Service Solidarité Nord-Sud (enjeu P) ;
- assurer une visibilité aux différentes actions (action 94).

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : favoriser une coopération écologiquement soutenable.

Economiques : pérenniser des relations économiques durables et solidaires avec les entités jumelles.

Sociaux : valoriser le savoir-faire des personnes soutenues financièrement.

Indications de calendrier

A initier début 2010

Acteur(s)

Pilote(s)	Service Solidarité Nord-Sud
Service(s)	
Autre(s)	

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

10, 94, 98 à 103